



# Structurer la fonction employeur en Pays de la Loire

un levier au service de la performance globale de votre entreprise

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le contexte global, les mutations économiques, le vieillissement de la population active imposent aujourd'hui aux entreprises d'adopter une vision anticipatrice de leurs Ressources Humaines. Dans le cadre du Fonds Social Européen, pour soutenir ces entreprises dans leurs projets (nouveaux marchés, nouveaux clients, situation de crise, de croissance ...), AGEFOS PME propose de les accompagner dans la gestion de leurs compétences pour mieux prendre en compte la dimension « Ressources Humaines » dans la stratégie de l'entreprise.

## POUR QUI ?

Les entreprises adhérentes à l'AGEFOS PME de moins de 250 salariés, respectant les critères de la PME et situées sur le territoire ligérien.

## QUELLES ACTIONS ?

Le projet, dont la finalité est de structurer la fonction employeur, s'articule autour de 2 volets qui peuvent être mobilisés conjointement ou indépendamment.

**1 | Volet Conseil « Accompagnement à la mise en place d'une GPEC »** Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

L'entreprise, après pré-diagnostic du conseiller AGEFOS PME, pourra bénéficier de l'accompagnement d'un consultant sur une durée moyenne de 6 jours pour mettre en place une démarche type gestion emploi/compétences.

Choisir son prestataire

+ d'info au verso

**2 | Volet Formation « Professionnaliser les acteurs de la TPE/PME aux missions RH »**

Mise en place d'actions de formation visant à structurer la fonction RH et contribuant au renforcement du dialogue social. L'entreprise prendra contact avec son conseiller AGEFOS PME pour construire son projet.

## COMMENT CA MARCHE ?

**1.** A son initiative, ou après le diagnostic Conseiller, l'entreprise saisit AGEFOS PME en lui adressant le dossier de demande signé, pour le volet Conseil ou la Demande de Gestion d'Action pour le volet formation,

**2.** La demande est instruite par AGEFOS PME qui valide son financement dans le respect des règles du FSE,

**3.** L'action est gérée par AGEFOS PME. L'entreprise et le prestataire lui adressent tous les éléments justifiant la réalisation, dans le respect des obligations liées à l'intervention d'une aide FSE,

**4.** L'action devra être réalisée et soldée **au 31 août 2018**.

## QUELLE AIDE ?

Cet accompagnement pourra être financé par AGEFOS PME et cofinancé à hauteur de 50 % environ par le Fonds Social Européen.

## CO-FINANCEURS DU PROJET ?

Le FSE - Fonds Social Européen (DIRECCTE Pays de la Loire)

## QUI CONTACTER ?

Chloé MARTINEAU, conseiller AGEFOS PME au **06 29 11 61 41**

# Vous aider à «bien choisir»

Ce projet étant cofinancé par des fonds publics, Fonds Social Européen, vous devez respecter certaines obligations liées aux choix de vos prestataires.

## 1ÈRE ÉTAPE CONSEIL

Pour **le volet Conseil**, il vous sera proposé des consultants référencés. Ces derniers ont été retenus au préalable par AGEFOS PME sur la base d'un cahier des charges et d'un appel d'offre.

Il sera néanmoins admis que vous puissiez sélectionner vous-même votre consultant, sous réserve qu'il remplisse les conditions prévues dans le cahier des charges de l'appel d'offre initial **et après instruction par AGEFOS PME**. Il vous sera également demandé de justifier de la mise en œuvre d'une sélection de candidatures la mieux adaptée.

Pour cela, vous devrez vérifier que le prestataire répond de manière optimale aux critères suivants :

- Adéquation du contenu avec la demande
- Qualité des méthodes pédagogiques / Profil de(s) formateur(s)
- Zone d'intervention
- Tarification proposée

**obligatoire**

### Volets Conseil et Formation

Pour justifier votre choix, il vous suffira de nous fournir :

**3 demandes  
de devis**

**et un argumentaire  
synthétique**  
sur le choix de  
l'organisme retenu

## 2ÈME ÉTAPE FORMATION

Pour **le volet Formation**, vous avez libre choix de l'organisme de formation, sous réserve de respecter la mise en œuvre d'une sélection de candidatures la mieux adaptée.

Pour vous aider dans votre démarche, AGEFOS PME vous donne **les clés pour bien choisir votre prestataire**. **Contactez votre conseiller AGEFOS PME.**



AGEFOS PME PAYS DE LA LOIRE / POITOU-CHARENTES  
1 Square de la Nouvelle France - BP 20548 - 49305 CHOLET Cedex - Tél. 02 41 49 14 40

[www.agefos-pme-plpc.com](http://www.agefos-pme-plpc.com)